



PRÉFECTURE DE LA GIRONDE



DIRECTION DU  
DÉVELOPPEMENT DES  
PROJETS DE L'ÉTAT

Bureau du Développement  
du Territoire

05.56.90.63.61.

E.D./S.P.

Y/ATVIL/ED/SECTEURSAUVEGARDES/CUB.DOC

BORDEAUX, LE 24 JUIL 2002

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

**Monsieur le Président de la  
Communauté Urbaine de BORDEAUX  
Esplanade Charles de Gaulle  
Mission TRAMWAY  
33076 BORDEAUX CEDEX  
A l'attention de Madame GALLIEN**

**OBJET :** Plan de Sauvegarde et de mise en valeur révisé du secteur sauvegardé de  
Bordeaux

**P. J. :** 1 copie certifiée conforme à l'original du plan de sauvegarde et de mise en valeur  
approuvé  
1 exemplaire de l'arrêté interministériel MCCE0200146A en date du 13 février  
2002

J'ai l'honneur de vous faire parvenir une copie certifiée conforme à l'original du  
plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Bordeaux approuvé par  
arrêté interministériel le 13 février 2002 publié au Journal Officiel le 1<sup>er</sup> mars 2002, dont vous  
trouverez ci-joint une copie.

Je vous informe en outre qu'en vertu de l'article R-313-10 du code de  
l'urbanisme, ce P.S.M.V. révisé ne sera opposable aux tiers qu'à compter de la dernière  
mesure de publicité locale effectuée.

Je vous communiquerai donc cette date quand me seront retournés les justificatifs  
de ces mesures, à savoir le certificat d'affichage en mairie et la publication du communiqué  
dans SUD-OUEST et les ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS.

Comme convenu, je vous saurais gré de bien vouloir acquitter le montant de la  
dépense correspondante qui vous sera adressé par les soins des journaux précités.

LE PREFET,  
pour le préfet,  
Le Secrétaire Général  
par interm.

Yannick IMBERT